

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ ET SAINT-AURICE

CE 0318-02

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 27 février 2018 vers les 21 h 10 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum, sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Madame Raymonde Cossette, commissaire
Monsieur Yves Cossette, commissaire représentant du comité de parents
Monsieur Luc Gaudreault, commissaire
Madame Nancy Gélinas, commissaire - Vice-présidente du comité exécutif
Madame Line Lecours, commissaire
Madame Patricia Pépin, commissaire

Participe à cette séance, le directeur général, monsieur Denis Lemaire.

Est aussi présent, monsieur Jean-François Gamache, directeur du Service du secrétariat général et secrétaire général.

1. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION CE 35 0218 :

Madame la commissaire Nancy Gélinas PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document CE 0218-01 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

RÉSOLUTION CE 36 0218 :

Chaque membre présent du comité exécutif ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 30 janvier 2018 au moins six heures avant le début

de la présente séance, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire inscrit sur le document CE 0218-02 soit approuvé tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

3. Sujets présentés par les Services des ressources humaines

Aucun sujet.

4. Demandes d'aide ou de contribution financière

RÉSOLUTION CE 37 0218 :

CONSIDÉRANT que le comité exécutif a le mandat de disposer des demandes de contribution ou d'aide financière présentées à la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que le comité exécutif a procédé à l'examen de demandes en tenant compte des critères établis par la Politique relative aux demandes de contribution ou d'aide financière présentées à la Commission scolaire;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Raymonde Cossette PROPOSE que soient autorisées les demandes de contribution ou d'aide financière décrites au document CE 0218-03.

Adoptée à l'unanimité.

5. Clôture de la séance

RÉSOLUTION CE 38 0218 :

Madame la commissaire Nancy Gélinas PROPOSE, vers les 21 h 20, que soit déclarée close la présente séance du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

PRÉSIDENT

Jean-Jacques L...

SECRÉTAIRE

M. Jean-François J...

J.J.L.
Président(e)
J.F.J.
Secrétaire